



Association des  
Parents d'Elèves



**aefe**  
Agence  
enseignement français  
étranger

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du samedi 11 février 2023

Le samedi 11 février à 10h18, les membres de l'Association des Parents d'Elèves du Lycée Blaise Pascal (APE LBP) se sont réunis en Assemblée Générale dans la salle polyvalente du Lycée Blaise Pascal sur convocation de Mme Natacha SARAKA, Présidente de l'APE LBP, effectuée par courriel et par Pronote conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de l'association.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par les membres de l'association présents et les mandataires des membres représentés.

### Membres du bureau de l'APE 2022-2023 présents :

Natacha SARAKA (Présidente) – Mikaël SEMERY (Vice-Président) – Delphine LAYAUD FAUSTHER (Trésorière) – Sandra NGARI (Trésorière adjointe) – Styve AMBENGAT (Secrétaire) – Cyril NGOUA (Secrétaire adjoint) – Camille MBA NGUEMA - Benjamin MIQUEL – Cyril MOUNGOUNGOU - Moussa OWONDAULT BERRE – Xaviera SANDZOU NZAMBA

**Excusé :** Edoh SIGNON

Mme Natacha SARAKA préside la séance en sa qualité de Présidente de l'APE aux côtés de :

- M. Mikaël SEMERY, Vice-Président de l'APE
- Mme Delphine LAYAUD FAUSTHER, Trésorière de l'APE
- Mme Sandra NGARI, Trésorière adjointe de l'APE
- M. Styve AMBENGAT, Secrétaire de séance et Secrétaire de l'APE (assisté de Mme Dia AMBONGUILAT, secrétaire permanente de l'APE)
- M. Cyril NGOUA, Secrétaire adjoint de l'APE
- M. Camille MBA NGUEMA, membre du Bureau de l'APE et responsable de la Commission Travaux /Sécurité

Étaient invités :

M. Bernard KLEIN, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, M. Bruno STEPHAN, Proviseur du LBP, Valérie LAUPA, Proviseure adjointe du LBP, Mme Hawa GUEYE, Directrice Administrative et Financière du LBP, Mme PIZAKO, déléguée suppléante du personnel enseignant du LBP.

La feuille de présence certifiée exacte et sincère par la Présidente et le Secrétaire de séance de l'Assemblée ayant permis de constater que les membres présents ou représentés ne constituaient pas le tiers des membres actifs de l'APE LBP, soit le quorum requis par l'article 20 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, une nouvelle Assemblée Générale a été immédiatement convoquée, sans délai, pour laquelle aucun quorum n'est requis conformément à l'article 20 alinéa 3 desdits statuts.

*Handwritten signatures and initials:*  
SA  
11.

En conséquence, l'Assemblée déclarée régulièrement constituée a pu valablement délibérer.

Ouvrant la séance, la Présidente a adressé un mot de bienvenue à l'Assemblée et rappelé que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

**- Présentation et adoption du budget 2023**

La Présidente, après avoir présenté le fonctionnement du Comité de Gestion et le Bureau de l'APE du Lycée Blaise Pascal, a passé la parole à :

- M. MBA NGUEMA qui a présenté les principaux travaux et initiatives de l'APE en 2022 et plus particulièrement les travaux de réfection, d'aménagement effectués depuis le mois d'octobre 2022 ;
  - M. Styve AMBENGAT qui a présenté le rapport de la commission informatique ainsi que les projets de renouvellement du matériel informatique et des serveurs ;
  - Mme Sandra NGARI a présenté l'évènement la « Table Ronde » qui a eu lieu le 12 décembre 2022 sur le thème « nos enfants et les réseaux sociaux ». A l'issue de cette présentation, la Présidente a encouragé les parents à proposer des sujets pour la prochaine édition de la Table Ronde ;
  - Mme Hawa GUEYE a apporté des éléments de réponses aux questions des membres de l'APE.
- Effectif : 1190 élèves (en baisse)
- Budget : 4 891 005 088 F CFA (en baisse, 4 915 346 602 F CFA en 2021).

Mme Hawa GUEYE a informé l'Assemblée :

- que la prise en charge des personnels détachés pendant le 1<sup>er</sup> trimestre a été transférée à l'AEFE, représentant environ 100 000 000 de F CFA d'économie pour l'APE ;

- des difficultés rencontrées par certains parents d'élèves pour le paiement des frais de scolarité de leur enfant et des solutions proposées.

- Mme LAYAUD FAUSTHER a poursuivi avec la présentation du compte d'exploitation et des investissements budgétés pour l'exercice 2023, l'analyse comparée de certains postes, ainsi que la synthèse des principales hypothèses budgétaires.

Dans ce cadre, elle a précisé que l'augmentation des services extérieurs est justifiée par :

- la prime d'installation allouée aux 22 nouveau enseignants, à raison de 3 000 000 de F CFA par enseignant ;
- l'augmentation des primes d'assurance ;
- la hausse des provisions qui incluent les congés payés, les indemnités de services rendus et les créances douteuses.

Consécutivement à la présentation du budget, les membres de l'APE ont exprimé le souhait de disposer de support écrit afin de pouvoir mieux suivre la présentation et faire leurs observations. A cet effet, ils ont suggéré qu'à l'instar des règles en matière commerciale, les documents financiers puissent être mis à leur disposition 15 jours avant la date de l'Assemblée relative à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

Après diverses questions et échanges au sujet de la présentation du budget, l'Assemblée a procédé au vote du projet de budget qui lui a été présenté.

Le scrutin a été suivi, immédiatement et publiquement, du décompte des bulletins comme suit :

	Nombre de bulletins	Bulletins blancs	OUI	NON	Bulletins nuls
Adoption du budget 2023	71	2	54	15	0

En conséquence, la Présidente a déclaré le budget 2023 adopté à la majorité de 54 voix pour et 15 voix contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente a levé la séance à 12h24 et invité l'assistance à l'apéritif organisé sous la paillote.

**Natacha SARAKA**  
Présidente



**Mikaël SEMERY**  
Vice-Président

A blue ink signature of Mikaël SEMERY, consisting of a large loop followed by a smaller flourish.

**Styve AMBENGAT**  
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Styve AMBENGAT, featuring a large horizontal loop with a vertical stroke through it.